



42, rue des Prés Gris
BRIARE
(Loiret)

N° 2026-041

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A UN FONCTIONNAIRE
Gwénaëlle DUFOUR
Directrice générale des services

Le Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5, L. 251-6 et R.252.36 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n°2026-125 du 10 juin 2026 portant composition du comité social territorial au sein de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Vu les élections professionnelles organisées le 10 décembre 2026,

Considérant que, dans le souci de la bonne organisation du scrutin, il convient de donner délégation de signature à Mme Gwénaëlle DUFOUR, directrice générale des services, pour délivrer les récépissés de dépôt des listes de candidats au comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1. – Vincent GITTON, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Gwénaëlle DUFOUR, directrice générale des services, pour les actes suivants :

- Délivrance des récépissés de dépôt des listes de candidats.

ARTICLE 2. – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,
- Publié,
- Notifié à l'intéressée.

Fait à Briare, le 23 octobre 2026

Le Président, Vincent GITTON

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressée

Le : 23/10/2026

Signature :

